

**Dahir portant publication de la Convention
de coopération en matière de sécurité entre
le Royaume du Maroc et l'Etat des Emirats
arabes unis**

**Dahir n° 1-99-262 du 19 moharrem 1423
(3 avril 2002) portant publication de la
Convention de coopération en matière de
sécurité, faite à Rabat le 27 novembre 1991
entre le Royaume du Maroc et l'Etat des
Emirats arabes unis.¹**

LOUANGE A DIEU SEUL !

(Grand Sceau de Sa Majesté Mohammed VI)

Que l'on sache par les présentes - puisse Dieu en élever et en fortifier la teneur !

Que Notre Majesté Chérifienne,

Vu la Convention de coopération en matière de sécurité, faite à Rabat le 27 novembre 1991 entre le Royaume du Maroc et l'Etat des Emirats arabes unis ;

Considérant l'accomplissement des formalités nécessaires à la mise en vigueur de la Convention précitée,

A décidé ce qui suit :

Sera publiée au Bulletin officiel, à la suite du présent dahir, la Convention de coopération en matière de sécurité, faite à Rabat le 27 novembre 1991 entre le Royaume du Maroc et l'Etat des Emirats arabes unis.

Fait à Agadir, le 19 moharrem 1423 (3 avril 2002).

Pour contreseing :

Le Premier ministre,

ABDERRAHMAN YOUSOUFI.

1 - Bulletin Officiel n° 5080 du 4 hija 1423 (6-2-2003), p114.

Voir le texte de la Convention dans l'édition générale du « Bulletin officiel » n° 5075 du 17 kaada 1423 (20 janvier 2003).